

Consommation d'espace : une artificialisation rapide en Poitou-Charentes

Novembre 2011



Le Poitou-Charentes est une région rurale qui connaît un accroissement de l'artificialisation de son sol qui n'est pas sans incidence sur la consommation d'espaces fragiles, la perte de ressources agricoles et naturelles, la dégradation des paysages. Cette artificialisation est fortement consommatrice d'espace. Parallèlement, on observe dans la région un accroissement de l'étalement urbain. Les surfaces artificialisées en Poitou-Charentes représentent 3,8 % de la France métropolitaine alors que la population n'en représente que 2,8 %.

Ainsi le développement urbain constitue un enjeu pour le sol qui est considéré comme une ressource non renouvelable. Pourtant des besoins de développement existent, le Poitou-Charentes étant une région attractive.

Comment concilier ces tendances et permettre d'amoindrir les tensions foncières et les conflits d'usage entre préservation des espaces naturels, activités agricoles, habitat et développement économique et touristique ? Cette publication a pour objet de dresser un état des lieux de la situation en Poitou-Charentes.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

La région Poitou-Charentes est fortement agricole mais cela ne doit pas minimiser le constat d'une artificialisation rapide.

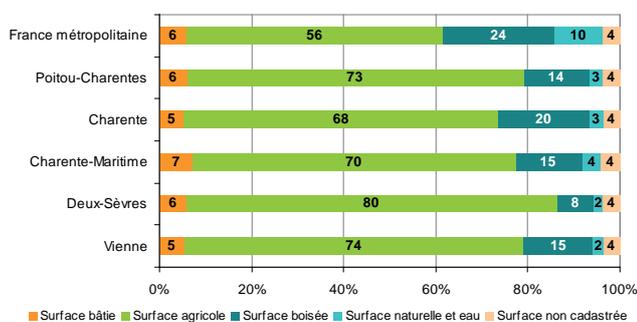
Occupation du sol : une région fortement agricole

Le Poitou-Charentes se caractérise par **l'importance de ses surfaces agricoles**, qui représentent 73 % du territoire contre 56 % en France, selon la source Majic III (fichiers fonciers). C'est la 3^{ème} région la plus agricole après la Basse-Normandie et les Pays de la Loire.

Le département des Deux-Sèvres est de loin le plus agricole avec un taux de 80 % de surfaces agricoles. Il se situe ainsi à la 4^{ème} place des départements français. Si la région dispose d'espaces agricoles importants, des disparités existent entre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Trois d'entre eux comptent plus de 90 % d'espaces agricoles¹.

Le Poitou-Charentes est une région **relativement peu boisée** au regard des autres régions françaises (15 % en Poitou-Charentes contre 24 % en France métropolitaine). Les écarts sont toutefois plus sensibles entre départements où ils peuvent aller du simple au double : la Charente a le plus de surfaces forestières, 20 % de son territoire contre 8 % en Deux-Sèvres. Quatre EPCI de la Charente comptent plus de 30 % de surfaces forestières.

Occupation du sol en Poitou-Charentes



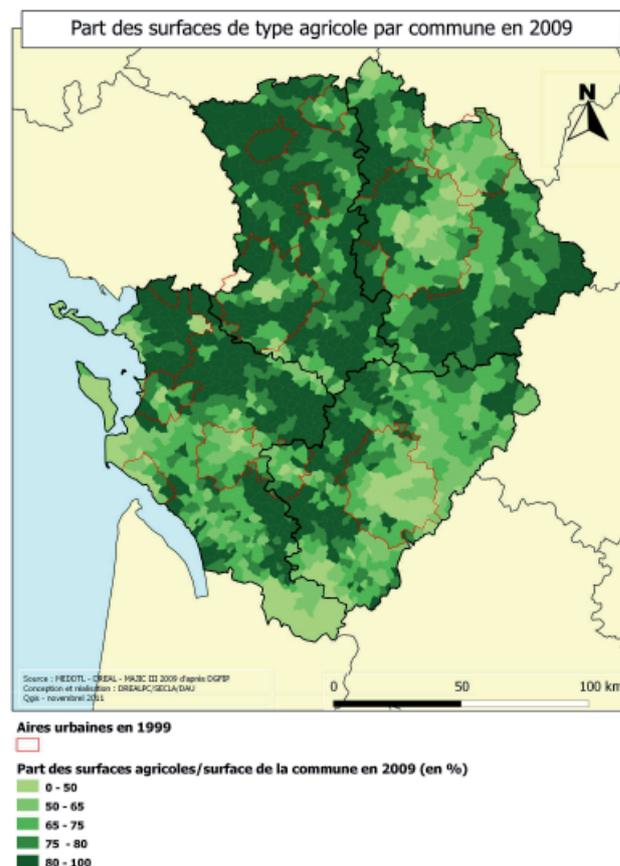
Source : MEDDTL-DREAL-MAJIC 2009 d'après DGFIP

Une artificialisation rapide

L'artificialisation des sols est rapide dans la région. Avec un taux d'évolution de l'artificialisation qui atteint 3,2 %, contre 3 % à l'échelle nationale, entre 2000 et 2006², le Poitou-Charentes se situe au 8^{ème} rang des régions métropolitaines. En revanche, il se situe au 10^{ème} rang au regard du taux d'évo-

1 CC du Pays Marandais avec 92,4 %, CC du Val de Trézence de la Boutonne avec 92,1 %, toutes les deux en Charente-Maritime, et CC du Pays Mirebalais avec 92,4 % dans la Vienne

2 Source : Corine Land Cover



lution de la population sur la même période avec un taux de 4,5 %.

Le plus fort taux d'évolution de l'artificialisation se situe en Charente-Maritime avec 5,4 % (10^{ème} département français) alors que les trois autres départements se situent entre 2,5 % et 2,1 %. Ce taux élevé s'explique en partie par la forte progression des résidences secondaires sur ce département.

Au niveau national, les espaces agricoles et naturels perdent actuellement la superficie d'un département français moyen (610 000 ha) tous les sept ans, alors que sur la période 1992-2003 cette perte était d'un département tous les dix ans. La transformation d'un sol agricole ou naturel en un sol urbain revêt par ailleurs un caractère difficilement réversible.

En Poitou-Charentes, entre 2006 et 2009, ce sont 10 000 hectares de surfaces agricoles en moins, au bénéfice des espaces naturels et artificialisés³.

L'artificialisation croissante du territoire par l'extension des zones urbaines et des infrastructures de transport a de nombreuses incidences sur l'environnement : consommation d'espaces fragiles, perte de ressources agricoles et naturelles, fragmentation des habitats, imperméabilisation des sols, dégradation des paysages...

3 Agreste Poitou-Charentes - DRAAF, « 10 000 hectares de surfaces agricoles en moins entre 2006 et 2009 en Poitou-Charentes », n°2 - janvier 2011

Une région consommatrice d'espace

La tache urbaine liée à l'habitat a plus que doublé (110 %) en 40 ans de 1968 à 2007, les plus fortes augmentations concernent la Charente-Maritime ainsi que la Vienne (114 %). La tache urbaine a fortement évolué au sein des principales aires urbaines et même au-delà pour le littoral mais également le long des grands axes routiers. Des communautés d'agglomération comme celle de La Rochelle atteignent une augmentation de 181 %.

Les principaux enjeux de cette consommation d'espace se situent en périphérie des villes.

Un étalement urbain qui se poursuit : des espaces sous pression

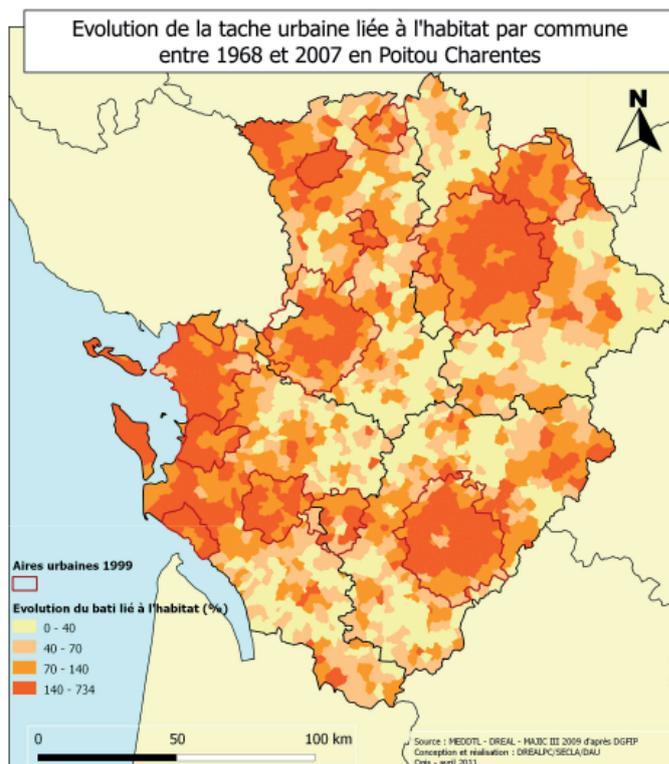
En Poitou-Charentes, les surfaces artificialisées représentent 3,8 % de la France métropolitaine alors que la population n'en représente que 2,8 %.

Le taux d'évolution de la tache urbaine liée à l'habitat a augmenté six fois plus vite que celle de la population de 1968 à 2007, provoquant le phénomène d'étalement ur-

Taux d'évolution des territoires artificialisés et de la population (en %)

Régions	Artificialisation 2000-2006	Population 2000-2006
Pays de la Loire	5,68	6,20
Midi-Pyrénées	5,49	7,70
Languedoc-Roussillon	4,91	9,13
Limousin	4,85	2,48
Franche-Comté	3,92	2,60
Auvergne	3,51	1,81
Bretagne	3,30	5,70
Poitou-Charentes	3,22	4,47
Rhône-Alpes	2,87	5,85
Basse-Normandie	2,85	2,09
Champagne-Ardenne	2,82	-0,24
Lorraine	2,75	0,90
Aquitaine	2,66	6,36
Picardie	2,49	1,69
Centre	2,43	2,83
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,29	6,03
Haute-Normandie	2,03	1,48
Corse	1,99	11,18
Nord-Pas-de-Calais	1,98	0,52
Île-de-France	1,94	4,65
Bourgogne	1,69	0,99
Alsace	1,50	4,10
France	3,00	4,32

source : UE - SOeS, Corinne Land Cover, 2006 et Insee - RGP 2006



bain qui est bien souvent non maîtrisé. Ce constat est beaucoup plus important dans les départements ayant connu une plus faible augmentation de la population, comme la Charente : ainsi l'évolution de la tache urbaine a augmenté dans ce département 19 fois plus vite que celle de la population en 40 ans. Dans des départements peu tendus et où le coût du foncier est faible, une consommation importante d'espace et un étalement urbain sont plus prégnants.

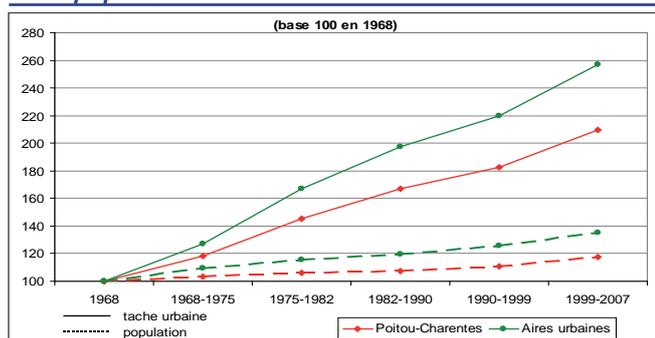
Des animations sur l'évolution de l'urbanisation des communes

En 2010, la Dreal avec l'aide du CETE Nord Picardie, a mis en place un outil pédagogique sur l'évolution de l'urbanisation dans la région : des vidéos montrant l'urbanisation de 1900 à nos jours pour chaque commune et EPCI de la région, accessibles directement sur le site internet de la Dreal, rubrique aménagement.

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr>

rubrique : aménagement et foncier / consommation d'espace et vidéos sur l'expansion urbaine

Évolution de la tache urbaine liée à l'habitat et évolution de la population



Source : MEDDTL-DREAL-MAJIC III 2009 d'après DGFI, Insee-RGP 2007

Taux d'évolution de la tache urbaine liée à l'habitat et de la population de 1968 à 2007

Départements	Tache urbaine (%) (a)	Population (%) (b)	Rapport (a)/(b)
Poitou-Charentes	109,8	17,5	6
Charente	106,0	5,6	19
Charente-Maritime	114,5	25,2	5
Deux-Sèvres	102,4	11,5	9
Vienne	114,5	24,0	5
Aires urbaines	157,0	35,0	4

Source : MEDDTL-DREAL-MAJIC III 2009 d'après DGFI, Insee-RGP 2007

Un indicateur d'étalement urbain

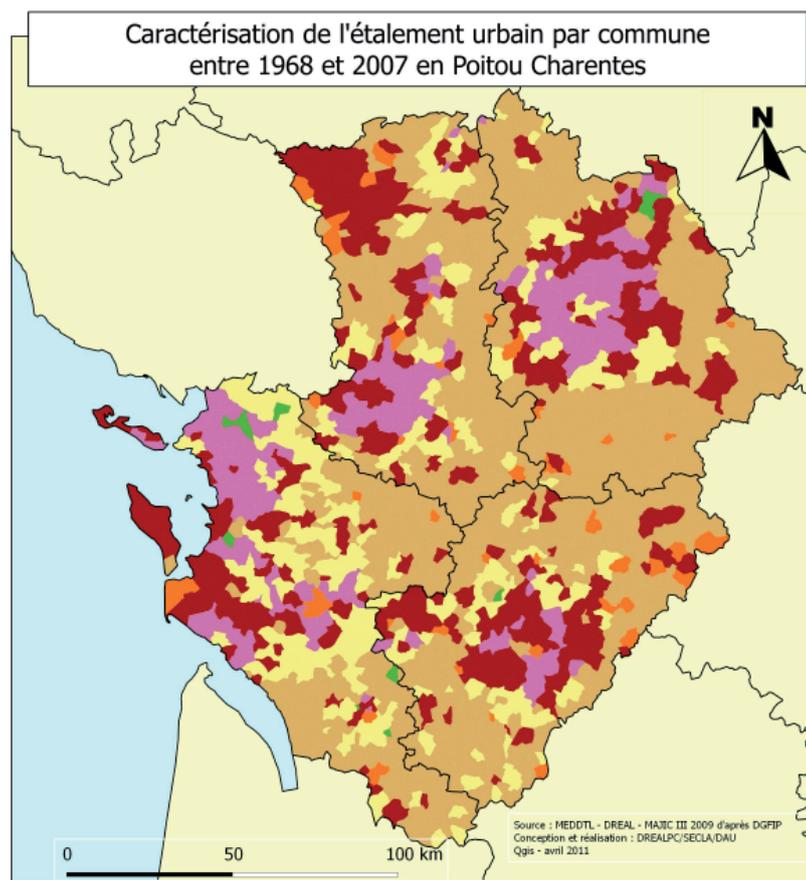
Depuis 40 ans, de 1968 à 2007, le Poitou-Charentes suit une tendance forte d'étalement urbain mais de fortes disparités existent entre les territoires. Deux périodes se dégagent : de 1968 à 1990, avec une tendance à l'étalement urbain, et à partir des années 1990, une logique de

densification commence à se développer principalement en Charente-Maritime et autour de villes comme Poitiers.

Une faible densité résidentielle

Le Poitou-Charentes étant une région rurale, la densité (nombre d'habitants par km²) est faible : 67 habitants au km² en Poitou-Charentes contre 113 au niveau national. La densité résidentielle nette liée à l'habitat (nombre de logements sur la surface bâtie liée à l'habitat) est de 14 logements à l'hectare en Poitou-Charentes. On peut rapprocher ce chiffre de la construction neuve de maisons individuelles de 10 logements à l'hectare. La Charente-Maritime, territoire le plus tendu, a une moyenne de 17 logements à l'hectare (12 et 13 respectivement pour les Deux-Sèvres et la Charente).

30 % des EPCI ont en revanche moins de 10 logements à l'hectare. Les communes les plus denses sont situées sur le littoral ou autour des pôles urbains. Certaines sont toutefois situées en milieu rural, bien souvent dans des communes ayant un faible accroissement de population. Les bourgs anciens sont relativement denses et n'ont pas connu d'extension.



En situation de densification de population

■ croissance de population > croissance de la tache urbaine

En situation d'étalement urbain

Faible progression de la tache urbaine

■ plus rapide que la croissance de population
■ avec baisse de population

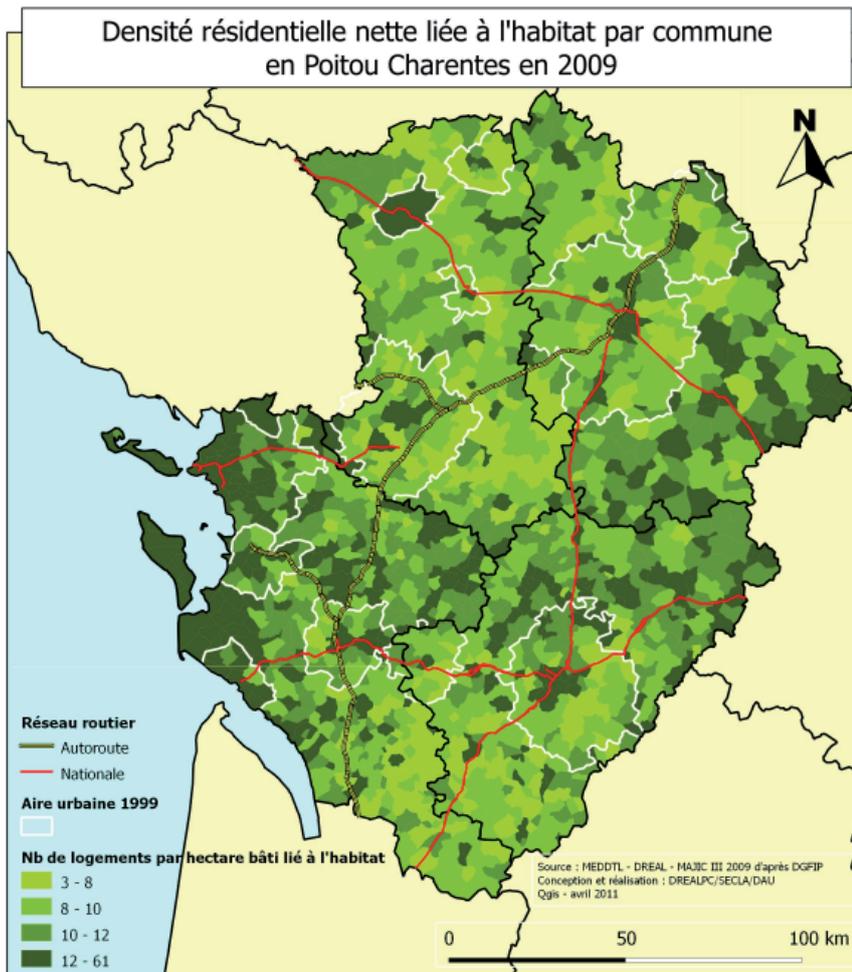
Forte progression de la tache urbaine

■ avec baisse de population
■ beaucoup plus rapide que la croissance de population
■ plus rapide que la croissance de population

Source : MEDDTL - DREAL - MAJIC III 2009 d'après DGFI
Conception et réalisation : DREALPC/SECLA/DAU
Qgis - avril 2011

Un indicateur d'étalement urbain : méthodologie

La Dreal Poitou-Charentes, avec l'aide d'un étudiant en Master de l'université de La Rochelle a souhaité comprendre et caractériser les tendances actuelles de l'étalement urbain dans la région. Pour cela elle s'est appuyée sur une méthode développée par la Dreal Limousin qui compare l'évolution annuelle de la tache urbaine liée à l'habitat (évolution du parcellaire bâti à dominante habitat) et celle de la population entre 1968 et 2007 selon les périodes intercensitaires.



Les impacts d'une faible densité et de l'étalement urbain

Ce phénomène d'étalement urbain induit une faible densité démographique dont les corollaires principaux sont une forte consommation d'espaces naturels ou agricoles, la multiplication des déplacements pendulaires et une lourde infrastructure de voies et de réseaux.

Les impacts de l'étalement urbain peuvent être de deux ordres, comme le souligne une récente étude du réseau action climat France : environnementaux (émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, aux bâtiments, impacts sur l'agriculture, vulnérabilité des territoires face aux impacts des changements climatiques) mais aussi économiques et sociaux (ségrégation spatiale renforcée).

L'artificialisation engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible. La maîtrise de ce phénomène constitue un enjeu fort de l'aménagement durable des territoires.

Contexte réglementaire : le Grenelle de l'environnement et la consommation économe de l'espace

En France, la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a notamment pour objectif de « lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages »

Par ailleurs, la gestion économe de l'espace est l'une des orientations affichées par les lois du Grenelle de l'environnement. Celles-ci renforcent le rôle des documents d'urbanisme.

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, du 5 août 2009, dite « Grenelle I » dans son article 7, a acté la lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles mais aussi la lutte contre l'étalement urbain – en fixant des seuils minimaux de densité – et la déperdition d'énergie afin d'assurer une gestion économe des ressources et de l'espace. Les collectivités territoriales devront fixer des objectifs chiffrés pour lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles après avoir mis en place des indicateurs de consommation d'espace. Le droit de l'urbanisme devra aussi prendre en compte la préservation de la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II » dans ses articles 17 et 19 prévoit quant à elle que les rapports de présentation des SCoT et PLU devront présenter une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles, forestiers et justifier les objectifs chiffrés de limitation ou de modération de cette consommation ainsi que la lutte contre l'étalement urbain.

L'article 14 – relatif au rôle des SCoT – ajoute à ces dispositions l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a créé un observatoire de la consommation des espaces agricoles. Celui-ci est chargé d'élaborer des outils pertinents pour mesurer le changement de destination des espaces agricoles et d'homologuer des indicateurs d'évolution. Cet observatoire sera décliné dans chaque département par une « commission départementale de la consommation des espaces agricoles ».

Les indicateurs de développement durable

L'artificialisation de sols fait partie des indicateurs de développement durable (IDD) de la stratégie nationale de développement durable (SNDD). La stratégie nationale¹ vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles et décarbonées, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale.

Indicateur : évolution de l'artificialisation des sols

Source : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, enquête Teruti-Lucas, 2010

Résultat : les espaces artificialisés atteignent 9,4 % du territoire en 2008, soit 5,1 millions d'hectares. Ils continuent de s'étendre aux dépens des terres agricoles et des milieux naturels.

Cet indicateur est rattaché au défi 4 de la SNDD : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles.

La mise en œuvre du développement durable dans les territoires est un élément clé pour l'engagement de la société vers une croissance verte. C'est pourquoi, la DATAR et le commissariat général au développement durable ont élaboré un référentiel des indicateurs de développement durable territoriaux pour permettre une déclinaison des stratégies européennes et nationales de développement durable adaptée aux contextes des territoires.

Indicateurs : évolution des espaces artificialisés part des espaces artificialisés

Département	Taux d'artificialisation en 2006 (en %)	Surface artificialisée entre 2000 et 2006 (en ha)
Charente	4,0	497
Charente-Maritime	4,8	1 685
Deux-Sèvres	4,1	492
Vienne	3,7	617

Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

¹ Comme le prévoit la loi de programmation du Grenelle de l'environnement (dite loi Grenelle 1), une nouvelle stratégie nationale, articulée sur 9 défis stratégiques, qui se retrouvent au niveau européen, a été adoptée pour la période 2010-2013.

Quelques définitions

Aire urbaine : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave constitué par un pôle urbain et par une couronne périurbaine dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Elle mesure l'aire d'influence économique d'une grande ville (définition des aires urbaines de 1999 de l'Insee).

Étalement urbain : selon l'agence européenne de l'environnement, l'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des terres excède le taux de croissance de la population.

Artificialisation des sols : Le phénomène d'artificialisation des sols n'est pas exactement synonyme d'urbanisation.

Ainsi, on entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide, etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (parking) ou non (jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, jardins, équipements sportifs et de loisirs,...). Les surfaces artificialisées comprennent les logements (résidences principales, secondaires, etc.), les jardins publics, les activités économiques (centres commerciaux, bâtiments agricoles et serres, industries, bureaux), les infrastructures routières.

Densité résidentielle : La densité résidentielle résulte du rapport entre le nombre de logements et leur surface. On distingue deux notions : la densité résidentielle brute qui prend en compte les espaces publics, les équipements, les voiries, ... et la densité résidentielle nette qui ne prend en compte que les surfaces au sol des logements et les surfaces rattachées.

Tache urbaine liée à l'habitat : la notion de tache urbaine est très répandue chez les cartographes, urbanistes et autres aménageurs, mais il n'existe pas une véritable définition. Il s'agit d'une mesure d'une forme d'occupation du sol qui sont des espaces « urbanisés » ou « artificialisés ». Dans le cas présent, la tache urbaine liée à l'habitat se limite à l'analyse des surfaces bâties liées à l'habitat.

Les sources de données pour mesurer la consommation d'espace

La mesure de la consommation d'espace était encore récemment difficile à évaluer par manque de sources de données fiables et pertinentes. L'occupation des sols est appréhendée essentiellement par deux grandes sources d'information : l'enquête statistique Teruti-Lucas du ministère chargé de l'agriculture et le programme européen Corine Land Cover d'observation par satellite, mis en œuvre en France par le ministère chargé du développement durable (Service de l'Observation et des Statistiques - SOeS). Ces deux sources disposent d'une nomenclature permettant d'approcher la nature des paysages et de données géographiques. Corine Land Cover permet déjà de réaliser des mesures sur des territoires relativement grands. Les zones homogènes d'occupation du sol de moins de 25 hectares ne sont pas prises en compte.

Une nouvelle base de données acquise en 2010 par le ministère chargé du développement durable, auprès du ministère chargé des finances, offre un potentiel nouveau. Ce sont les fichiers fonciers ou Majic III, dont la source est fiscale.

Les fichiers fonciers regroupent chaque année des informations très détaillées sur les propriétaires de biens fonciers et immobiliers ainsi que sur les caractéristiques de biens bâtis et les parcelles. Les trois fichiers les plus utilisés sont les fichiers de propriétaires d'immeubles (FP), le fichier des propriétés non bâties (FPNB) et le fichier des propriétés bâties (FPB).

Les différentes sources (Corine Land Cover, Teruti-Lucas, Majic) donnent des taux d'artificialisation différents, compte-tenu des échelles et méthodes variables, mais les évolutions dans le temps sont proches.

Pour en savoir plus

« La France vue par Corine Land Cover, outil européen de suivi de l'occupation des sols », publication « le point sur » du CGDD, n°10, avril 2009

« Étalement urbain et changements climatiques, état des lieux et propositions » – réseau action climat France, juillet 2011

« 10 000 hectares de surfaces agricoles en moins entre 2006 et 2009 en Poitou-Charentes », Agreste Poitou-Charentes – DRAAF, n°2, janvier 2011

« La gestion économe de l'espace en Poitou-Charentes : suivi de la consommation de l'espace et de l'occupation du sol en Poitou-Charentes », Mémoire de Maxime Rochelle, université de La Rochelle, septembre 2010

Suite à ces premiers travaux, la Dreal Poitou-Charentes a lancé en 2011 une étude sur les formes urbaines : quelle densité pour quelle qualité urbaine ?

Liens utiles

Réseau des acteurs du foncier :

<http://extranet.territoires.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/> - contact : Dreal – division aménagement et urbanisme – tel 05 49 55 65 34

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>, rubrique « sujets transversaux », rubrique « développement durable » puis « indicateurs de développement durable »

Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement Poitou-Charentes

15 rue Arthur Ranc – BP 60539

86020 Poitiers cedex

Tel 05 49 55 63 63 - Fax 05 49 55 63 01

courriel : dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr

site internet : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>

Directeur de publication

Gérard Fallon

Rédacteurs en chef

Guy Bouhier de l'Écluse

Agnès Bouaziz

Rédacteur

Bénédicte Chautard

Équipe de rédaction

Bénédicte Chautard

Charline Nicol

Yves Dumont

Photo couverture

©Thierry Degen - DREAL Poitou-Charentes

Impression

DREAL Poitou-Charentes



Présent
pour
l'avenir

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

15 rue Arthur Ranc - BP 60539 - 86020 POITIERS cedex

Tél. 33 (0)5 49 55 63 63

Fax. 33 (0)5 49 55 63 01